

bulletin municipal



Octobre 2005

Le mot du Maire

Après 6 mois de travaux, la réfection de la traverse du village est enfin terminée.

L'ensemble des réseaux a été refait à neuf : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, réseau électrique. Et bien sûr la surface avec la création de trottoirs pour sécuriser la traversée piétonne, la modification du carrefour des commerces, et l'embellissement avec la mise en place d'un nouvel éclairage public, la modification de l'éclairage de l'église et de la grotte et la création d'espaces verts.

A tous ceux qui ont eu à subir les effets de ces travaux, à nouveau merci de votre patience et de votre compréhension.

Daniel CHAUSSÉE

Inauguration

C'est par une belle matinée d'automne que de nombreux Armoisiens se sont retrouvés sur la place des commerces pour l'inauguration de la traverse du village.

En compagnie des élus locaux, Monsieur le Maire remercia la population pour sa patience et sa compréhension lors du chantier, ainsi que les diverses entreprises pour la qualité de leurs prestations.

Après avoir souligné l'importance de tels travaux pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable mais aussi pour la sécurité dans le chef-lieu, toutes les personnes présentes furent conviées à s'approcher du buffet pour trinquer à cette belle réalisation.



EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2005 AU 6 SEPTEMBRE 2005

PLU

EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 2

Présentation du dossier :

- M. et Mme André BELLEVILLE ont déposé un permis de construire sur les terrains situés au chef-lieu, cadastrés AD 84 à 89, d'une contenance de 1040 m², concernant l'aménagement d'une ancienne grange en habitation.

- Cette propriété est frappée par un emplacement réservé, figurant notamment sur les parcelles AD 88 et 89. Cet emplacement a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme sous le numéro 2, en vue d'aménager une liaison piétonne de 3 m de plate-forme sur une longueur de 90 m entre le bourg et la zone NA.

- Dans le cadre du permis de construire susvisé, la commune peut demander la cession gratuite des terrains nécessaires à la réalisation du projet prévu par l'emplacement réservé n° 2, dans la limite de 10 % de la superficie totale des parcelles auxquelles s'applique la demande.

Le Conseil Municipal considère que, le projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre le bourg et la zone NA ayant été envisagé il y a plus de quinze ans, l'emplacement retenu n'est plus forcément approprié. Il décide donc de supprimer l'emplacement réservé n° 2, inscrit au plan local d'urbanisme de la commune. Cette suppression sera effective après l'achèvement de la procédure de modification du PLU. Le permis de construire de M. et Mme BELLEVILLE est délivré avec la mention de la cession gratuite de terrain. Cette condition tombera d'office avec la suppression officielle dudit emplacement.

PLU

MODIFICATION DU POS

La modification mineure n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (contenu POS) est actuellement soumise à enquête publique, cette dernière se terminera le 14 octobre 2005.

Le règlement va être modifié afin de pouvoir :

- réhabiliter la maison "Sansonnnet"
- installer des ouvrages d'intérêt général en bordure des voies publiques.
- définir la nature des voies (privées ou publiques)
- supprimer les emplacements réservés n° 2, 4, 5.

DEMANDE PC 05/06

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean DECROUX a déposé une demande de permis de construire, enregistrée sous le numéro 74.020.05.B006, sur l'ensemble de sa propriété cadastrée AB 153-156-168, sise l'Ermitage, d'une superficie totale de 8966 m².

Il rappelle qu'ont été déclarés d'utilité publique, par Monsieur le Préfet, les travaux et les acquisitions des terrains nécessaires à la régularisation de la situation foncière, dans l'emprise existante, au lieu-dit "l'Ermitage", des voies communales n° 3, 12, 9 et 8. Les parcelles AB 153 et 168 sont situées dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique de l'Ermitage.

Il informe que, dans le cadre du permis de construire susvisé, la commune peut demander la cession gratuite des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée, dans la limite de 10 % de la superficie totale des parcelles auxquelles s'applique la demande. Dans ce cas, la surface maximale pouvant être réclamée est de 897 m².

Le Conseil Municipal, demande à Monsieur le Maire d'inscrire sur l'arrêté du permis de construire de Monsieur Jean DECROUX, la cession gratuite de terrain, pour une superficie de 881 m², soit 350 m² sur la parcelle AB 153 et 531 m² sur la parcelle AB 168. Le projet sera réalisé dans un délai maximum de cinq ans.

DÉMISSION DU 4^e ADJOINT

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de Monsieur

Bernard COMTE, en date du 16 mai 2005, faisant part de sa volonté de démissionner de sa fonction d'adjoint pour des raisons professionnelles mais de poursuivre son mandat en tant que conseiller municipal. L'élection d'un nouvel adjoint aura lieu en octobre prochain.

SALLE PAROISSIALE

Monsieur le Maire rappelle qu'une salle a été aménagée dans le bâtiment des commerces pour le comité paroissial.

Elle sera mise à disposition à compter de cet automne après la réfection de la peinture intérieure.

SERTE

ADHÉSION FOURRIÈRE

Conformément à l'article 8 de la loi du 6 janvier 1999, chaque commune à l'obligation de disposer d'une fourrière communale, pour l'accueil des chiens et chat errants ou d'un service établi sur le territoire d'une autre commune.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon-les-Bains et d'Evian-les-Bains (SERTE), dont relève la fourrière de Thonon-les-Bains.

RECENSEMENT COMPLÉMENTAIRE

Un recensement complémentaire de la population aura lieu du 1^{er} au 15 octobre 2005. En effet, depuis 1999, l'augmentation de la population est estimée à environ 200 personnes, avec une soixantaine de nouvelles constructions.

Rappel :

Le compte rendu des réunions du Conseil Municipal est affiché aux lieux habituels et inséré dans le Dauphiné Libéré et le Messenger après chaque séance. Vous pouvez également les consulter en mairie.

Durant le premier semestre, pelleteuses, camions, engins de chantiers divers ont envahi le chef-lieu.

Voici les principaux éléments techniques de la réfection de la traverse :

- 400 m de tuyaux pour le réseau d'eaux usées ;
- 500 m pour le réseau d'eaux pluviales ;
- 600 m pour le réseau d'eau potable ;
- mise en place d'un câble électrique moyenne tension en prévision de la suppression de la ligne aérienne traversant le plateau des Deudes ;
- 1000 m de bordures de trottoirs (basses et hautes) ;
- le décaissement et la remise en place de plus de 5000 m³ de graviers ;
- l'installation de 18 lampadaires ou consoles d'éclairage public.

Le montant de cette opération s'élève à 1 520 000 € réparti comme suit :

- 180 000 € pour la réfection du réseau d'eau potable à la charge du SIEM ;
 - 173 000 € pour la réfection du réseau d'eaux usées à charge de la communauté de commune ;
 - 367 000 € pour le réseau électrique ;
 - 800 000 € pour la voirie ;
- soit 1 167 000 € à la charge de la commune.

Il est bien évident qu'un tel projet aurait été irréalisable sans la participation financière de différents partenaires (Conseil Général, Conseiller Général du Canton Est, M. le Sous-Préfet au titre de la DGE, le Seleq 74 pour la partie électrique et éclairage public). La période de fin de travaux (juillet/

août) ne nous a pas permis d'effectuer les travaux d'espaces verts. Ceux-ci verront le jour cet automne et au printemps.

Reste donc à choisir les essences d'arbres à mettre en place.

L'aménagement du parvis de l'église et de ses abords n'était pas prévu dans le marché initial de la traverse du village. Une décision sera prise après avoir fait un appel d'offre auprès d'architectes paysagers qui étudieront le projet d'après nos attentes.

D'autre part le chemin desservant la décharge a subi de gros dommages lors des violents orages de cet été. Il sera remis en état après réception des devis.

RENTRÉE 2005

A l'école élémentaire, ce sont 153 élèves qui ont repris le chemin de l'école. Ils sont répartis en 6 classes. Bienvenue à M. COSTE, nouveau maître qui s'occupe des CE1/CE2.

Les projets sportifs sont reconduits : piscine, ski de fond, raquettes pour le cycle II, ski de fond et voile pour le cycle III.

En maternelle, 27 enfants ont été accueillis en PS, 34 en MS et 42 en GS. Bienvenue à Valérie VULLIEZ qui a rejoint l'équipe en place.

FÊTE DU FROMAGE

Le 21 août fut célébré la 6^e Fête du Fromage du Pays de la Côte à CERVENS. Le mauvais temps n'a pas empêché un nombreux public de vivre cette fête ô combien conviviale et ce sont plus de 500 personnes qui se sont restaurées sous le chapiteau. De nombreux stands ont étalé leurs produits du terroir à savoir : fromages et produits laitiers, vins de Savoie, miels, sculptures sur bois, charcuteries et aussi de la généalogie pour tout connaître sur nos ancêtres et sur l'histoire de nos villages.

Bravo à tous ces courageux bénévoles sans qui la fête ne pourrait avoir lieu.

INFOS PRATIQUES

Liste électorale

Conformément au Code Électoral, la révision de la liste électorale de la commune a lieu, chaque année, du 1^{er} septembre au 31 décembre. Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire (article L.9) pour toutes les personnes remplissant les conditions suivantes :

- avoir la nationalité française ;
- avoir 18 ans avant le 1^{er} mars de l'année suivante ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être domicilié ou résider dans la circonscription du bureau de vote ;
- avoir la qualité de contribuable dans la circonscription du bureau de vote.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur une liste électorale, vous avez jusqu'au 31 décembre 2005, délai de rigueur, pour régulariser votre situation ou vérifier votre inscription. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile vous seront demandés.

Recensement

Tous les jeunes, garçons et filles devront se faire recenser dans le mois anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

C'est la rentrée pour le foyer

- Vous avez quelques heures de détente ?

Venez rejoindre notre petit groupe le jeudi après-midi de 14 h à 16 h 30 autour de jeux de société, échange d'idées, de savoir avec pour seul but se divertir.

Renseignements :

04 50 70 57 68 le mercredi de 17 h à 18 h
foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

- Mylène Planchamp peut vous informer sur les activités intercommunales

du contrat temps libre et les centres de loisirs le jeudi de 18 h à 19 h à la salle du club ados (derrière VIVAL) sauf vacances scolaires.

- Il reste encore quelques places dans certaines activités comme la couture, la peinture sur soie, la pâte à sel adulte ou les randonnées pédestres.

Renseignez-vous auprès de Martine au 04 50 26 11 86 ou de Joëlle au 04 50 26 18 67.

La gabelle du sel...

Suite...

Dans notre précédent bulletin, nous vous avons expliqué comment s'effectuait la gabelle du sel en France et particulièrement en Savoie. Voici aujourd'hui quelques précisions sur la gabelle du sel dans le Chablais et plus précisément à Armoy.

Ce recensement ne s'effectue dans le Chablais qu'en 1568 et 1569, après la restitution au duc Emmanuel-Philibert de tous les territoires occupés par les Bernois et par les Valaisans.

Mais si le recensement de 1561 décrit avec précision la composition des familles et des "feux", nous permettant ainsi une idée de la situation économique du Duché et de la richesse de ses habitants, ceux de 1568 et 1569 sont beaucoup plus succincts. Ils ne mentionnent que les noms et prénoms des chefs de famille, et le cheptel est totalement omis. On ne peut donc avoir qu'un aperçu de la société de cette époque dans cette Savoie du Nord.

Le nombre d'habitants dans chaque village devient difficile à déterminer. Il faut souligner que dans chaque "feu" ou maison, pouvaient vivre : le chef de feu et sa femme, son fils et l'épouse de celui-ci avec leurs enfants, tous les enfants célibataires du chef de feu, quelquefois aussi le frère du chef de famille et sa famille..., soit parfois dix ou douze personnes.

Deux recensements eurent lieu en 1568 et deux en 1569, à un ou deux mois d'intervalle chaque fois. Bien entendu, les commissaires chargés de faire procéder à ce comptage furent confrontés à une très forte opposition. Dans la vallée d'Aulps, Maître Humbert Christin, notaire ducal à Evian procédera à l'arrestation de trois syndics avant de pouvoir commencer en toute quiétude sa mission, "sous peine de mille livre d'amendes" pour les récalcitrants.

Lors du premier recensement, nous trouvons beaucoup de "Misérables".

Le nombre des "solvables" a bien augmenté lors du deuxième recensement.

La gabelle du sel à Armoy

Effectué par Estienne Dyvonne, général des Monnaies à Chambéry, et émissaire d'Emmanuel-Philibert, le premier dénombrement d'Armoy eut lieu le 8 octobre 1568. Sous la responsabilité d'Antoine Combet, procureur au Souverain Sénat de Savoie, autre émissaire diligenté par lettre du 13 novembre 1568, le second se déroula le 29 novembre 1568.

Les deux recensements donnent le même nombre de "feux" ou "fumières", soit vingt feux. Dans celui du 29 novembre sont comptés les "feux du lieu et village de Trossier", considérant qu'il fait partie de la paroisse d'Armoy, soit treize feux, alors que dans le premier recensement effectué, Trossier est considéré comme faisant partie de la paroisse d'Orcier, avec le même nombre de feux et les mêmes chefs de famille.

Sur les vingt "feux" d'Armoy, nous pouvons considérer que Jean Viret, le ministre du culte et officiant religieux protestant, vit seul, éventuellement avec une gouvernante. Il fallut attendre la mission de Saint-François de Sales en 1598 pour que les paroissiens d'Armoy-Le Lyaud abjurent la religion réformée à Thonon le 1^{er} octobre (treize personnes pour Armoy).

Pour les dix-neuf "feux" restants, en partant du principe de cinq personnes par foyer, nous obtenons 96 habitants à Armoy en 1568/1569. En y incluant les treize feux de Trossier, nous augmentons ce nombre de 65. Faisant partie de la paroisse d'Armoy, Le Lyaud avec ses 52 feux, accroît encore ce nombre de 260 habitants, ce qui nous donne pour l'ensemble de la pa-

roisse une population de 421 âmes en 1568/1569. Mais il faut bien admettre que c'est une évaluation très approximative du fait du peu d'éléments que nous donnent ces dénombremments. A noter encore que Le Lyaud ne deviendra paroisse qu'en 1863.

C'est Ayme REY, sergent ducal, qui procède au dénombrement des feux le 8 octobre 1568 aidé par François Planchamp et Jehan Planchamp du lieu d'Armoy. Sur les 20 feux d'Armoy, 6 sont "Misérables" dont Mauris Viret, le ministre du culte. Les 14 autres doivent être, en principe, en mesure de payer l'impôt.

Les patronymes mentionnés sont : Brigand dit "Joly", Conte, George alias Conte, Guyot, Joly alias Roch, Michaud dit "Dalinge" Planchamp, Randoon, Rey, Roch alias "Joly" Sachet, Sanctouz, Verniet alias "Soffrey", Vullie.

Les métiers ne sont jamais mentionnés : il est vraisemblable que tous sont cultivateurs ou "travailleurs de terre". Deux fonctions sont notées : "procureur" et "sergent ducal". Le procureur était autrefois un officier public. Quant au sergent ducal, c'était un officier de justice, l'équivalent aujourd'hui d'un huissier.

Effectué par un certain Vuchard, sergent ducal le recensement du 29 novembre 1568 donne les mêmes noms.

Abolie par la loi du 21 mars 1790, la gabelle du sel fut réintroduite le 24 avril 1806 avant d'être définitivement supprimée.

Andrée WURRY

"La pratique des documents anciens" ADHS - Annecy par Roger Devos (1978) page 252

"La Gabelle d'Armoy" - ADHS - Annecy MI/SA2026

"Histoire des communes savoyardes" par Henri Baud et Jean-Yves Mariotte "Le Chablais" Genève 1994.

UN NOUVEAU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

La Communauté de Communes des Collines du Léman vient de mettre en place un système de portage de repas. Celui-ci s'adresse aux habitants de plus de 65 ans, mais aussi aux personnes handicapées résidant sur la communauté. Ce nouveau ser-

vice permet de recevoir directement à son domicile un repas complet pour le déjeuner, et un potage pour le soir - les plats étant à réchauffer. La livraison, qui comprend des repas pour deux jours, est assurée à Armoys les mardis, jeudis et samedis

matins, et cela toute l'année sans interruption.

Le prix du repas est de 6,80 euros. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous pouvez en faire la demande auprès de la Communauté de Communes au 04 50 72 01 04.

DAVANTAGE DE PLACES EN HALTE-GARDERIE

A l'occasion de la rentrée 2005, la Communauté de Communes des Collines du Léman a développé le centre multi-accueil "Les Lutins des Collines", qui propose des services de garde des enfants de 3 mois à 6 ans. Elle a en effet ouvert une halte-garderie permanente à Allinges, sur le site de

l'ancienne colonie de l'Aérospatiale à Commelinges. Celle-ci s'adresse prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent et qui souhaitent une garde régulière. Ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h, elle peut recevoir jusqu'à douze enfants à la journée. Pour assurer l'accueil et l'ani-

mation de ce nouveau site permanent, deux infirmières et une auxiliaire puéricultrice ont été recrutées par la communauté de communes.

Ce nouveau service vient en complément des haltes-garderies itinérantes existantes et qui continuent de fonctionner normalement.

Pratique :

- Renseignements : Communauté de Communes des Collines du Léman - Le Petit-Lieu - 74550 Perrignier
Tél. 04 50 72 01 04
- Inscriptions : un dossier est à retirer à la Communauté de Communes des Collines du Léman

C'est la fête dans les quartiers !



Cette année, c'est dans la grange de Dominique que les habitants du Chef-Lieu se sont retrouvés.



C'est autour d'un apéritif canadien, que se sont retrouvés les gens des Passieux.

En été, en différents points de la commune, s'organisent des fêtes de quartiers. C'est l'occasion de prendre le temps d'échanger avec ses voisins, de faire connaissance, d'accueillir les nouveaux venus... Partage de repas, d'expériences vécues, de blagues, de souvenirs... Quel bonheur que la rencontre de l'autre.

Un rendez-vous convivial pour les Aînés

La communauté de communes a organisé le 8 septembre dernier un pique-nique "canadien" réservé aux aînés du territoire. Celui-ci s'est déroulé sur le site exceptionnel du Château des Allinges. A l'heure du

déjeuner, plus de 70 personnes se sont ainsi retrouvées pour partager les plats que chacun avait préparés. L'après-midi s'est poursuivi en chansons avec Pierrette et Gilbert et en musique, au son de l'accordéon.



Journées du Patrimoine La visite de la plâtrière suscite toujours autant d'intérêt

Cette année, la visite de l'ancienne plâtrière d'Armoiy figurait de nouveau au programme des Journées du Patrimoine proposé par la Communauté de Communes des Collines du Léman. Le samedi 17 septembre,

malgré la fraîcheur ambiante, ce sont ainsi une quinzaine de personnes qui se sont rendues sur ce site historique de la commune d'Armoiy, accessible en traversant le Pont de Fer sur la Dranse, depuis la route de

Morzine. Guidée par Bernard Comte, féru de l'histoire de ce site, la visite fut l'occasion de rappeler à chacun son importance dans le patrimoine industriel et technique des Collines du Léman.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- MICOUD Owen
né le 19 juillet 2005 à Thonon
- VINUESA--HYACINTHE Gaïa
née le 3 août 2005 à Thonon
- SALEM Manèle et Héli (jumeaux)
nés le 4 septembre 2005 à Thonon
- REYBAUD Jeanne
née le 20 septembre 2005 à Thonon

Mariages

- PARESYS Lionel et MICHOU DANIÈLE
le 18 juillet
- GÉROMIN Francis et PICCOT Nadine
le 23 juillet
- FREJNICK Sébastien et DODINET Julie
le 13 août
- GHIO Sébastien et ALVES Maria
le 27 août
- COLIN Arnaud et LADEN Sonia
le 9 septembre
- CLOUYE Emmanuel et CLERC Cécilia
le 10 septembre
- FASQUELLE Dominique
et BOURZEIX Isabelle, le 17 septembre

Décès

- CLÉAZ-SAVOYEN Jeanine
le 31 juillet à Armoiy
- MICHAUD Charles
le 10 août 2005 à Armoiy
- CHARLOT Gérard
le 6 septembre à Thonon

Atelier de Mémoire

Un programme efficace et divertissant pour améliorer sa mémoire : voilà ce qui sera mis en place cet automne en mairie d'Armoiy.

Nous avons tous des trous de mémoire qui avec des exercices appropriés quotidiens peuvent améliorer les choses.

Venez donc aux séances de gymnastique cérébrale...

Renseignement en mairie.

Proposé par la MSA, mis en place par le CCAS d'Armoiy

Armoiy autrefois...

Cet automne, l'exposition : "Armoiy, d'un siècle à l'autre" réalisée par la bibliothèque d'Armoiy, vous conviera à découvrir un peu plus l'histoire de notre commune. Cette exposition sera visible pendant plusieurs semaines et sera vraisemblablement accompagnée de rencontres conviviales sur ce thème.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont prêté et nous prêtent encore photos, cartes postales, pour la réalisation de cette future exposition.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Les 12 et 13 novembre : Exposition artisanale à la salle des fêtes à Armoiy avec de nombreux nouveaux exposants.
- Le 19 novembre : loto des parents d'élèves à la salle des fêtes à Armoiy.

BON ANNIVERSAIRE A NOS AÎNÉS !

JULLIARD Joséphine, née le 15/07/23
FOSSIEZ Jean, né le 17/07/23
ALBERT Joséphine, née le 20/08/10
COULET Francis, né le 27/08/24
BÉNÉTAUD Yvonne, née le 12/09/06

